



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 11 janvier 2021

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 1

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2021 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 242 excès de vitesses ;
- 5 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 4 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 19 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 4 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 13 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 10 faits de refus de priorité ;
- 18 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 24 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 12 janvier	Matin	RD 56 – Le Chêne / Ramerupt
	Après-midi	Boulevard Henri Barbusse à Troyes
Mercredi 13 janvier	Matin	Avenue Président Coty à La Chapelle St Luc
	Matin	RD 671 – Fouchères / Mussy / Seine
	Après-midi	RD 660 – Fontvannes / Estissac
	Après-midi	RD 619 – Nogent sur Seine
Jeudi 14 janvier	Matin	Route de Verrieres à Bréviandes
Vendredi 15 janvier	Après-midi	N 77 – Auxon / Chamoy

Les véhicules lourds doivent désormais être équipés d'une signalisation matérialisant les angles morts

Sur la route, les vélos, motos, scooters, engins de déplacement personnel et piétons sont plus petits et moins visibles qu'une voiture pour les conducteurs de véhicules lourds, et se retrouvent ainsi facilement hors du champ de vision, les angles morts. Ces zones dont les usagers vulnérables méconnaissent souvent l'ampleur, sont à l'origine d'accidents graves, parfois mortels. Pour améliorer cette situation, les véhicules lourds (poids lourds, bus, cars) doivent désormais apposer une signalisation matérialisant leurs angles morts, pour mieux les indiquer aux usagers vulnérables qui circulent à proximité.

Signalisation des angles morts : l'autocollant doit être posé sur les côtés et à l'arrière des véhicules lourds, et doit être visible en toutes circonstances par les autres usagers.



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10

